SPLT

Brompton Split Corp. Preferred Share ETF

5,8 %
Taux de distribution[1]

28 février 2025

Faits saillants du placement

- Premier FNB d'actions privilégiées de sociétés à capital scindé au Canada
- Occasion de diversification dans le marché canadien des actions privilégiée de sociétés à capital scindé
- Distributions mensuelles fiscalement avantageuses
- Frais de gestion faibles de 0,50 %
- Évaluation du risque faible (Aperçu du FNB)

Pour les investisseurs qui

- Cherchent à obtenir un revenu sous forme de dividendes tout en préservant leur capital
- Cherchent une exposition aux actions privilégiées de sociétés à capital scindé
- Sont en mesure d'accepter une certaine variabilité dans les rendements

Aperçu

Brompton Split Corp. Preferred Share ETF (SPLT) est conçu pour procurer des distributions mensuelles et la possibilité de plus-value du capital en investissant dans un portefeuille activement géré d'actions privilégiées de sociétés à capital scindé offertes par des sociétés d'actions à capital scindé canadiennes inscrites à une bourse de valeurs canadienne.

Rendement supérieur des actions privilégiées de sociétés à capital scindé

Au cours des dix dernières années, les actions privilégiées Split Corp. ont affiché un rendement net supérieur à les actions privilégiées de sociétés canadiennes avec une volatilité plus faible.

Rendement total supérieur sur 10 ans[2]

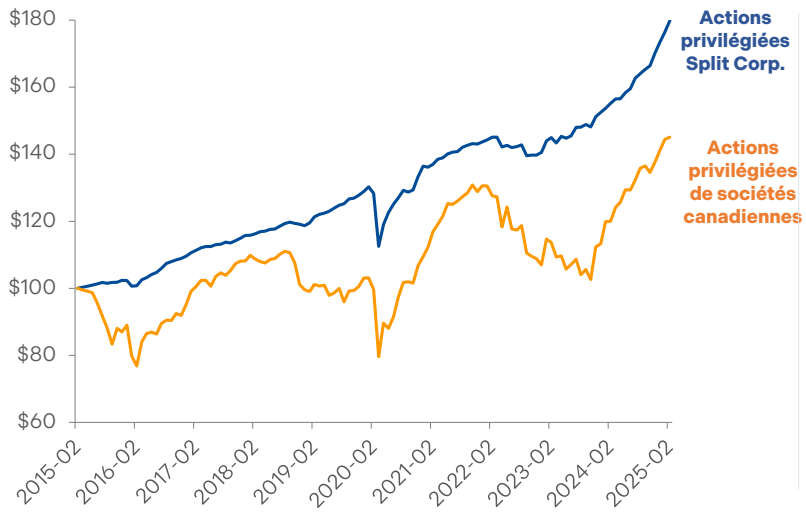

Rendement plus élevé avec risque plus faible sur 10 ans[2]

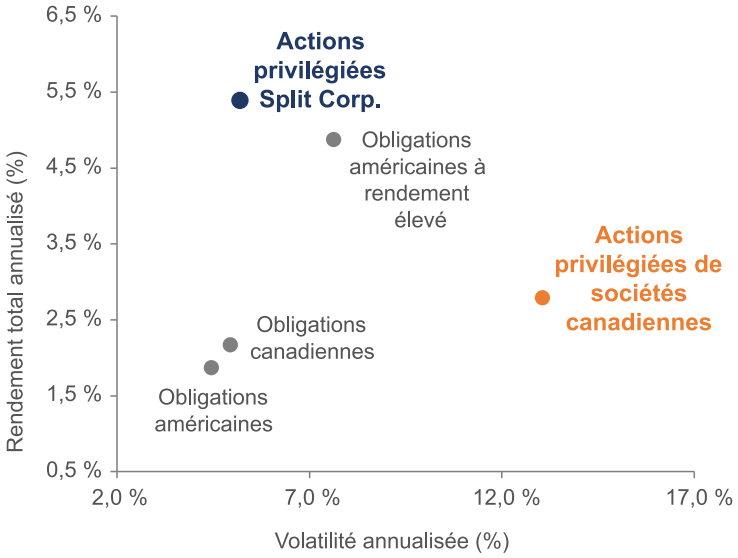

Téléphone : 416.642.6000
Numéro sans frais : 1.866.642.6001
Courriel : info@bromptongroup.com
Site Web : www.bromptongroup.com

BROMPTON FUNDS

Voir la page du fonds

Gestion active expérimentée

Le portefeuille de SPLT est activement géré par Brompton, l'un des principaux émetteurs canadiens d'actions privilégiées Split Corp.

Rendements annuels composés[3]	Cumul annuel	1-AN	Depuis la création
Le FNB Brompton Split Corp. Preferred Share ETF	3,9 %	16,0 %	14,3 %
L'Index One Split Preferred Share Index	3,6 %	15,9 %	13,1 %

10 principaux titres au 28 février 2025

Action privilégiée	% val. liq.	Rendement actuel[4]	Date d'échéance[4]
Dividend 15 Split Corp. Preferred Shares	14,8 %	6,5 %	2029-12-01
Dividend Growth Split Corp. Preferred Shares	13,6 %	6,1 %	2029-08-30
North American Financial 15 Split Corp. Preferred Shares	10,3 %	7,8 %	2029-12-01
Canadian Banc Corp. Preferred Shares	9,8 %	6,2 %	2028-12-01
Financial 15 Split Corp. Preferred Shares	7,5 %	6,4 %	2028-10-30
Life & Banc Split Corp. Preferred Shares	6,4 %	7,7 %	2025-12-01
Brompton Split Banc Corp. Preferred Shares	6,1 %	5,7 %	2027-11-29
Dividend 15 Split Corp. II Preferred Shares	4,3 %	6,3 %	2029-12-01
Global Dividend Growth Split Corp. Preferred Shares	4,0 %	4,6 %	2026-06-30
E Split Corp. Preferred Shares	3,8 %	6,1 %	2029-04-27

[1] Le taux de distribution est fondé sur les cours de clôture du marché au 28 février 2025. Source : LSEG Eikon
[2] Source: LSEG Datastream, au 28 février 2025. Actions privilégiées de Split Corp. = Indice Brompton Index One Split Preferred Shares, actions privilégiées de sociétés canadiennes = Indice d'actions privilégiées S&P/TSX, obligations canadiennes = Indice S&P Canada Aggregate Bond, obligations américaines = Indice S&P U.S. Aggregate Bond et U.S. High Yield Bonds = Indice S&P U.S. Corporate High Yield Bond.
[3] Les rendements concernent les périodes terminées le 28 février 2025 et ne sont pas audités. Date de création le 12 juin 2023. Le tableau présente les rendements composés du FNB pour chaque période indiquée. Les performances passées n'indiquent pas nécessairement la performance future du FNB. Les informations présentées sont basées sur la valeur liquidative par part et supposent que les distributions versées par le FNB sur ses parts au cours de la période indiquée ont été réinvesties à la valeur liquidative par part dans des parts supplémentaires du FNB. L'indice Brompton Index One Split Preferred Shares (l'« indice ») suit le rendement d'un univers d'actions privilégiées émises par des sociétés canadiennes à actions fractionnées cotées à une bourse au Canada. L'indice est pondéré par la capitalisation boursière avec une pondération maximale de 18 % par émetteur. Cet indice ne représente pas le rendement de SPLT, qui est un FNB géré activement investissant dans des actions privilégiées émises par des sociétés à actions fractionnées, et qui n'a pas l'intention de tenter de reproduire le rendement de l'indice.
[4] Source: Bloomberg, au 28 février 2025.

Le présent document est uniquement un document d'information et ne constitue ni une offre de vente ni un appel à acheter les titres dont il y est question. Les opinions formulées ici n'engagent que Brompton Funds Limited (« BFL ») et peuvent être modifiées sans préavis. BFL s'efforce de s'assurer que les données viennent de sources fiables et précises. Cependant, BFL ne reconnaît aucune responsabilité en cas de perte ou de dommages, directs ou indirects, découlant de l'utilisation de ces données. BFL n'est nullement obligée de tenir à jour les renseignements fournis dans le présent document. Ces renseignements ne dispensent pas leur utilisateur de faire preuve de discernement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds négociables en bourse peuvent être assujettis à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et des dépenses. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement totaux composés annuels historiques, compte tenu des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions et ne tiennent pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de distribution ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par un porteur, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Au moment de leur publication, ils sont considérés comme exacts et fiables, mais nous ne pouvons pas garantir qu'ils sont complets ou à jour en tout temps. Certains des énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs peuvent porter sur les questions abordées dans le document et sur d'autres questions traitées dans les documents publics concernant le FNB, sur les perspectives d'avenir du FNB et sur les événements ou résultats attendus, y compris sur le rendement financier futur du FNB. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent parfois à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « croire », « estimer », « prédire », « potentiel » « continuer » ou d'autres expressions similaires décrivant des questions qui ne sont pas des faits avérés. Les résultats réels peuvent différer des énoncés prospectifs. Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont présentées à la date du présent document, et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ou à les réviser en fonction de nouveaux faits ou de nouvelles circonstances.